



Préfet de la Région Lorraine

**Direction Régionale  
des Entreprises, de la Concurrence,  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,**

**Pôle Entreprises, Emploi, Economie  
SAMTAR / tourisme**

☎ 03 54 48 20 34

La Préfet de la Région Lorraine  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Est  
Préfet de la Moselle  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le Code du Tourisme, notamment les articles L 311-6 à L 311-8, et D 311-4 à D 311-9 ;

**VU** la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques ;

**VU** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2009 fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme ;

**VU** la circulaire du 18 octobre 2011 relative au transfert de certaines attributions touristiques aux DIRECCTE ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012-A-26 en date du 30 avril 2012 portant délégation de signature à madame Danièle GIUGANTI, Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine ;

**VU** l'arrêté n° 29/2012 en date du 14 mai 2012 portant subdélégation de signature de madame Danièle GIUGANTI Directrice Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine, à madame Catherine LAGNEAU, responsable du pôle Entreprises Emploi Economie ;

**VU** la demande de classement présentée par monsieur Didier SOULIER, représentant de la SARL Hôtel Restaurant SOULIER, 163 rue du général de Gaulle à SAINT QUIRIN (57560) en vue du classement en catégorie 3 étoiles de l'établissement Hostellerie du Prieuré situé 163 rue du général de Gaulle à 57560 SAINT-QUIRIN

**VU** le certificat de visite délivré le 21/05/2012 par l'organisme évaluateur accrédité, conformément à l'article L 311-6 du Code du Tourisme ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : l'hôtel « Hostellerie du Prieuré» situé 163 rue du général de Gaulle 57560 SAINT-QUIRIN est classé hôtel de tourisme de catégorie 3 étoiles pour 8 chambres (capacité d'accueil de 18 personnes) – N° SIRET 38073716300010.

Ce classement est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

**Article 2** : la Directrice Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont copie sera adressée à ATOUT FRANCE

**Article 3** : conformément à l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification.

Fait à Metz, le **11 JUIN 2012**

Pour la Préfet de la Région Lorraine,  
Préfet de la Moselle,  
et par subdélégation  
de la Responsable du Pôle 3 E,  
L'Adjointe au conseiller tourisme



Chantal CARTAU